



ARRÊTÉ PORTANT NOMINATION DU JURY DE DÉLIBÉRATION DU DIPLÔME DE
LICENCE

DU DOMAINE Arts, Lettres, Langues
DE LA MENTION Langues étrangères appliquées

LA PRÉSIDENTE DE L'UNIVERSITÉ

Vu le Code de l'Éducation articles L613-1 et L712-2 ;
Vu l'Arrêté 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
Vu l'Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence;
Vu les propositions de Mme Hélène YECHE, doyenne de l'UFR Lettres et Langues

ARRÊTE

Article 1 :

Le Jury du semestre Pair et Impair
de l'année la troisième année
de la session 1 à la session 2
est composé pour l'année universitaire 2021/2022 de :

Président(e) du Jury (Titulaire) :

M. FOUCHER BRUNO Professeur Agrégé

Président(e) du Jury (Suppléant(e)) :

Mme SUBBOTINA GALINA Maître de Conférences

Titulaires :

Mme LE BIHAN CRISTELE Maître de Conférences
Mme DE DARAN VALERIE Maître de Conférences
M. BILLARD HENRI Maître de Conférences
Mme ABRAM BIANCA Maître de Conférences
Mme TEIXEIRA SANDRA Maître de Conférences
Mme SUBBOTINA GALINA Maître de Conférences

Suppléants(es) :

Mme MILLON ZUMSTEIN ISABELLE Professeur Agrégé
Mme FAURE GODBERT SYLVAIN Maître de Conférences
M. GONZALEZ DAVID Professeur Certifié
M. PAUVERT RODOLPHE Maître de Conférences
Mme MARQUES KARINA Maître de Conférences
M. AMOUZOU EMILE Maître de Conférences

Article 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

Article 3 :

Le Directeur Général des Services et Mme Hélène YECHE, doyenne de l'UFR Lettres et Langues sont chargés chacun, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Poitiers, le 15 Novembre 2021.

Présidente de l'université de Poitiers
et par délégation,
la vice-présidente Formation
Noëlle DUPORT

La Présidente de l'Université
Virginie LAVAL